



CRESUS BRETAGNE
Centre Social de Kerangoff
Rue Franchet d'Esperey
29200 – BREST

Tel : 06 15 86 66 94
Site internet : www.cresus-bretagne.fr
Mail : permanence@cresus-bretagne.fr

Cresus Bretagne (Chambre REGIONALE de SURENDETTEMENT Social de Bretagne) est une association loi 1901 d'aide aux personnes en situation de difficulté financière, de surendettement ou d'exclusion bancaire. Elle s'est créée en décembre 2006 et s'est progressivement développée, au point d'assurer actuellement 16 permanences hebdomadaires: 14 sur le Finistère, une dans les Côtes d'Armor à Rostrenen et une sur l'Ille et Vilaine à Rennes . D'autres ouvertures de permanences sont actuellement à l'étude, en sorte de couvrir mieux les autres territoires bretons.

Elle intervient également en milieu carcéral à Brest.

Son objectif

Cresus Bretagne oriente son action contre le surendettement et l'exclusion bancaire des particuliers. Elle ne distribue aucune aide financière.

- Elle intervient au niveau « curatif » en accompagnant les demandeurs dans leurs démarches amiables et judiciaires vers les créanciers et la commission de surendettement de la Banque de France. Elle adresse aussi les personnes vers les services sociaux et les associations partenaires s'il y a lieu.
- Au niveau « préventif », elle aide à établir un diagnostic financier, informe et fait de la médiation avec le système bancaire, accompagne les particuliers sur leurs budgets, aide parfois les exclus bancaires à obtenir un microcrédit personnel (en prenant appui sur des partenaires financiers), réalise des sensibilisations collectives, ...

Les personnes reçues doivent retrouver un équilibre financier et une autonomie active pour maîtriser leur situation et retrouver une relation positive avec leurs créanciers.

Ses méthodes

Cresus Bretagne reçoit sur rendez-vous fixé à l'agenda des permanences, parfois hors permanences.

Ces rendez-vous se prennent au téléphone ou via le site de l'association.

Les entretiens sont conduits par des bénévoles, issus de milieux professionnels divers, et restent confidentiels, y compris au sein de l'association.

Cresus Bretagne veille à ce que les personnes cherchent un arrangement avec leurs créanciers par une démarche amiable (demandes de report, d'échelonnement, voire de remise des dettes), respectent leurs obligations en remboursant régulièrement selon leurs moyens, adoptent les techniques de base de la gestion financière (évaluation des besoins, dépenses, budget prévisionnel, bilans réguliers,...). L'association les aide, le cas échéant, à préparer le dossier de surendettement à soumettre à la Banque de France, à rédiger les courriers aux banques, à établir leur bilan financier, ...

Pour répondre à la diversité et à la complexité de certains cas, les bénévoles s'appuient sur les compétences de leur réseau.

Ses moyens

Les moyens financiers de l'association sont essentiellement constitués de l'adhésion annuelle des membres et d'une subvention du Conseil Général du Finistère ; elle compte actuellement une trentaine de bénévoles.

Les rendez-vous se tiennent dans des locaux mis à disposition par les mairies des villes de Brest, Landerneau, Guipavas, Quimper, Ergué-Gabéric, Mahalon, Concarneau, Morlaix, Carhaix, Chateaulin, Quimperlé, Rostrenen, Rennes.

Soutiens et partenariats

Cresus Bretagne est soutenue par le Conseil Général du Finistère et le Fonds Social Européen ; elle est adhérente à l'AACAB (Association d'Aide contre les Abus Bancaires) ; elle est membre de la fédération des 16 associations régionales Cresus, dont le siège social se situe en Alsace.

Elle est en relation avec la Banque de France qui assure des réunions d'information sur les procédures du surendettement, pour les nouveaux bénévoles.

Son bilan actuel

Cresus Bretagne a accueilli 523 personnes en 2009 (278 en 2008), pour un ou plusieurs entretiens; la diversité des situations qui lui ont été, de ce fait, connues ne permet pas de conclure à un profil-type du surendetté ; au contraire, salariés comme inactifs, cellules familiales classiques ou non, toutes catégories sociales semblent susceptibles de se trouver, un jour ou l'autre, en situation délicate. Tout au plus peut-on noter que les $\frac{3}{4}$ des cas se trouvent dans les tranches d'âge de 30 à 60 ans. Les crédits à la consommation, la perte d'emploi sont des causes récurrentes, mais pas exclusives, du surendettement.

.

Ses projets

Pour mieux répondre à la demande – après l'ouverture dans les Côtes d'Armor en décembre 2009 - et accueillir les personnes venant parfois d'Ille et Vilaine ou du Morbihan, Cresus Bretagne a ouvert une permanence à Rennes en septembre 2010 ; elle envisage de se déployer encore.

Cresus Bretagne a conclu une convention de partenariat avec le Laboratoire sur le surendettement de la Faculté de Droit de Rennes.